

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 3T/2026

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION CHEMIN DE LA HAUTE VANGE

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise INEO LA GRAND-CROIX (Mr MOLLE Adrien 06.37.21.62.00), 873 rue de la Peronnière 42320 La Grand-Croix, chargée d'effectuer des travaux de génie civil pour la pose de réseau ENEDIS, Chemin de la Haute Vange à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise INEO est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer des travaux de génie civil, Chemin de la Haute Vange, à compter du 26 janvier 2026 pour 30 jours.

Article 2 : La circulation des véhicules et le stationnement seront interdits, Chemin de la Haute Vange à Bellegarde-en-Forez, à compter du 26 janvier 2026 pour 30 jours.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Fabrique, à Bellegarde-en-Forez.

Article 4 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise INEO.

Article 5 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise INEO, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 19 Janvier 2026

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 20/01/2026